

VERS UNE DESTRUCTION MÉTHODIQUE DU SERVICE PUBLIC D'ÉDUCATION ET LA MISE EN PLACE D'UN MANAGEMENT GÉNÉRALISÉ

LOI RILHAC



La proposition de loi créant la fonction de directeur·rice d'école, dite loi « Rilhac », a été **définitivement adoptée par l'Assemblée nationale le 13 décembre 2021**. À **deux reprises**, lors de la loi sur l'école de la confiance, puis lors de la 1^{ère} lecture de la proposition de loi Rilhac, **la mobilisation avait fait capoter ce projet**.

La délégation de compétences et l'autorité fonctionnelle, socle de la loi Rilhac sont des outils qui permettent au ministre d'avancer vers son objectif : créer des directeur·rices-supérieur·es hiérarchiques pouvant évaluer voire recruter leurs collègues !

Cette loi met fin à la prétention démocratique de l'école en supprimant la possibilité du fonctionnement démocratique lui-même. **C'est un tournant historique !**

Avant la loi :

- le·a directeur·rice d'école est un·e enseignant·e qui a une fonction particulière dans l'école ;
- ce n'est pas un·e supérieur·e hiérarchique.

Avec la loi Rilhac :

Le·a directeur·rice « dispose d'une autorité fonctionnelle permettant le bon fonctionnement de l'école et la réalisation des missions qui lui sont confiées ».

Les directeur·rices d'écoles vont donc **accomplir des tâches hiérarchiques** par transfert d'une partie des missions des IEN.

Comme la loi ne le prévoit pas, **le ministre aura les mains libres pour le dire par décrets et circulaires !** Entre autres, les missions supplémentaires pourraient être :

- l'évaluation des enseignant·es : « *la directrice d'école ou le directeur d'école serait associé à l'évaluation dans le PPCR avec l'IEN sur les aspects administratifs, organisationnels et fonctionnels* » ;
- la participation au recrutement des adjoint·es dans les écoles : « *il serait possible de concilier le mouvement infra départemental avec quelques postes à profil en adéquation avec des projets d'école particuliers et associer le directeur d'école au recrutement* »

La volonté du ministre est de marginaliser la souveraineté des équipes au profit d'un fonctionnement managérial.



PROJET LOCAL D'ÉVALUATION (PLE)

Suite au désastre des deux premières sessions des « épreuves communes de contrôle continu » et aux expérimentations dues à la pandémie en 2020 et 2021, le ministère a décidé dans la note de service du 28 juillet 2021 de passer au contrôle continu intégral pour les disciplines du tronc commun au lycée.

La mise en place de ce plan local d'évaluation a pour but de **faire peser la responsabilité d'une réforme qui a détruit le caractère national et égalitaire du baccalauréat sur les équipes pédagogiques** au sein des établissements, qui devront elles-mêmes rédiger les règles d'évaluation auxquelles elles s'astreignent, afin de pallier la disparition du cadrage national imposée par Blanquer.

Nous incitant à rogner sur notre **liberté pédagogique**, à jouer une **surenchère concurrentielle entre établissements** sur le cadrage de l'évaluation, le PLE est une **marque de mépris** envers les enseignant·es, par exemple avec l'intervention des IPR, souvent déconnectée de nos conditions de travail. Nous avons combattu la réforme du baccalauréat : nous demander d'aménager nous-même ses conséquences désastreuses est indécent. De surcroît, **le PLE risque de multiplier les situations de réclamation** à propos du nombre d'évaluation, des notes obtenues, de remise en cause des choix



opérés par l'enseignant·e, **au détriment de la relation pédagogique articulée autour des apprentissages** qui pouvait exister avant les réformes Blanquer.

En plus de la dégradation des conditions de travail des enseignant·es, **ce sont les élèves qui font les frais de ces aménagements** du bac Blanquer en subissant la **double peine d'un stress permanent et des inégalités dues aux pratiques différentes** validées par des PLE différents. Seules des épreuves terminales et anonymes donnent les conditions d'un apprentissage serein et d'un épanouissement de l'élève. Nous revendiquons notre statut d'expert·es de l'éducation et nous sommes les plus à même de mettre en place nos propres systèmes d'évaluations en fonction de la diversité de nos élèves, de nos établissements, de nos pratiques, et de nos classes.

Enfin, rappelons que **la note de service qui met en place le PLE n'a pas la valeur d'obligation réglementaire** : il est donc possible de ne pas s'infliger de contraintes dans l'exercice de notre métier.

Le cadre imposé pour réfléchir à une « harmonisation des pratiques d'évaluations » **n'est pas acceptable** :

- **la réflexion sur l'évaluation se fait sous l'égide de la hiérarchie** (chef·fe d'établissement, IPR), et non de manière collégiale ;
- elle sera amenée à **diviser les équipes**, tant sur la démarche elle-même que sur les critères retenus pour ce travail ;
- elle ne permettra pas de résoudre les **inégalités et le tri social engendrés par la réforme du baccalauréat** et l'instauration d'une part accrue de contrôle continu.

C'est pourquoi nous nous opposons à la mise en place de ce PLE et réaffirmons nos revendications :

- **l'abrogation des réformes des lycées et du baccalauréat**
- la **fin du contrôle continu** quelle que soit sa forme, écrite ou orale, et quelle que soit la discipline
- la **suppression de l'épreuve de grand oral**
- le **rétablissement du baccalauréat national pour 2022** avec des épreuves terminales et anonymes
- la reconnaissance réelle du baccalauréat comme « premier grade universitaire » ouvrant droit à **l'inscription post-bac de toutes les bachelier·es dans la filière de leur choix**

AUTO-ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Cette année encore, des centaines d'établissements en France se voient embarqués de force dans une opération nommée « auto-évaluation ». De fait, cette auto-évaluation s'inscrit dans un cadre bien plus large et particulièrement dangereux.

Un « conseil d'évaluation de l'école » (CEE) a été créé par la loi Blanquer dite « pour une école de la confiance » de 2019. Ce conseil participe à cette pseudo « auto-évaluation » : il est chargé « *d'évaluer en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire* ». « *En toute indépendance* », sauf que ce conseil **comprend des économistes, des personnalités politiques ainsi que plusieurs ancien·es recteur·rices et des responsables du ministère**. Ce conseil d'évaluation a pour rôle de **passer au crible les fonctionnements, les résultats des élèves, les pratiques professionnelles** des un·es et des autres.

Bien sûr, cette auto-évaluation sera **accompagnée d'une évaluation externe : une délégation rectorale accompagnée d'autres acteur·rices...** Des parents d'élèves ? Des politiques ? Des militant·es associatif·ives ? Quelle indépendance et liberté pédagogique restera-t-il aux personnels de l'Éducation ?

Le CEE préconise également « l'institution d'un comité de pilotage » au sein de l'établissement pour la partie « auto-évaluation ». La liberté pédagogique risque de prendre un sérieux coup.

Tous les cinq ans, l'établissement scolaire devra prouver qu'il a bien atteint les objectifs chiffrés définis lors de la dite auto-évaluation, objectifs validés par le CEE.

Par ce biais, l'Éducation nationale entre dans une **logique d'évaluation permanente**. C'est ni plus ni moins que le management à la France-Télécom, avec les conséquences que l'on connaît.

Votre établissement est concerné par l'auto-évaluation ? Contactez les organisations syndicales : il est important de s'organiser pour pouvoir contrer et résister à l'imposition d'un carcan intolérable !



=> Par ces réformes, nous assistons à une **destruction organisée du service public d'Éducation** : conditions de rentrée chaotiques pour les personnels, protocole sanitaire inapplicable et de dernière minute, manque de moyens, manque de remplaçant·es, suppression de postes à venir, communications mensongères, manque de personnels dans les vies scolaires, AESH malmené·es et en nombre insuffisant...

=> **Nos organisations syndicales appellent à rejoindre la mobilisation interprofessionnelle du jeudi 27 janvier par un appel à une grève massive de tous les personnels de l'éducation !**